

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 mars 2019, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-19/A-00026  
**Propriétaire(s) :** Julie Jarvis et Richard St-Jacques  
**Emplacement :** 7, promenade Tradewinds  
**Quartier :** 22 - Gloucester-Nepean Sud  
**Description officielle :** lot 30, plan enregistré 4M-1153  
**Zonage :** R1Z[676]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent construire une remise, un solarium et un cabanon avec une tonnelle couverte à l'arrière de la maison isolée existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation de la surface de plancher cumulative à 65 mètres carrés pour les constructions accessoires en question, alors que le règlement permet une surface de plancher cumulative maximale de 55 mètres carrés pour des constructions accessoires.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.